



Lettre

@ Secteur Retraites

<mailto:Philippe.pihet@force-ouvriere.fr>

Le 22 février 2018 – N°142

- ▶ Réforme des retraites : les investisseurs institutionnels avancent leurs pions.
- ▶ Surcote : la CNAV précise les règles sur la période prise en compte.
- ▶ Demander sa retraite complémentaire en ligne, c'est maintenant possible.
- ▶ Non à la baisse des pensions : journée d'actions des retraités le jeudi 15 mars 2018.
- ▶ Journée « s'expatrier mode d'emploi » le mercredi 21 mars 2018 à Paris.

Bon à savoir

▶ Réforme des retraites : les investisseurs institutionnels avancent leurs pions

L'association française des investisseurs institutionnels (Af2i) vient de créer une Commission « Investissements Retraite », présidée par Henri CHAFFIOTTE, Directeur Général de la CARMF et Trésorier de l'Af2i. La Commission fédère déjà une vingtaine d'entités publiques ou privées, membres de l'Af2i, qui gèrent des actifs de retraites en France, tant en régimes obligatoires complémentaires ou supplémentaires de salariés et de professions indépendantes, qu'en épargne retraite. « *Dans les prochaines semaines, la Commission se focalisera par priorité sur les Pilier 1 et Pilier 2 du système de retraite français, dont la restructuration envisagée sera déterminante pour une évolution future des dispositifs d'épargne retraite supplémentaire.* », précise Henri CHAFFIOTTE dans un communiqué. La Commission « investissements retraite » regroupe une vingtaine d'adhérents de l'association, acteurs dans le domaine de la retraite complémentaire, supplémentaire et en épargne retraite. Elle entend prendre des « *contacts avec des fonds de pension européens et leurs associations permettront d'identifier d'autres bonnes pratiques en matière d'investissements et de gestion des institutions de retraite.* » Preuve, s'il en était, que la réforme « juste » qu'on nous promet risque fort d'aider les plus fortunés à s'assurer une retraite heureuse !

↳ Voir le communiqué de presse de l'Af2i :

<http://www.af2i.org/investisseurs-institutionnels/af2i-actualite-communique-presse-laf2i-cree-commission-investissements-retraite-1074.html>

Retraite de base

▶ Surcote : la CNAV précise les règles sur la période prise en compte

Le montant de la retraite de base est augmenté si la personne continue de travailler alors qu'elle a atteint à la fois l'âge légal de départ à la retraite et le nombre de trimestres nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein. C'est ce qu'on appelle la surcote. Chaque trimestre civil entier travaillé au-delà de cette date augmente le montant de la retraite de base de 1,25 %, soit 5 % par année. La surcote est prévue par l'article L351-1-2 du code de la Sécurité Sociale. Une circulaire de la CNAV précise le début et la fin de la période pendant laquelle les trimestres sont pris en compte pour la surcote.

↳ Circulaire CNAV N°2018-4 du 1^{er} février 2018 : http://www.legislation.cnav.fr/Documents/circulaire_cnav_2018_04_01022018.pdf

Retraite complémentaire

▶ Demander sa retraite complémentaire en ligne, c'est maintenant possible

La demande de retraite complémentaire peut être faite soit sur le site Agirc-Arrco, soit sur le site des Caisses de retraite. Le système permet de faire sa demande mais aussi de constituer son dossier et de suivre le traitement jusqu'à la mise en paiement.

↳ Accéder au tutoriel « Demande de retraite en ligne » : <https://www.youtube.com/watch?v=ZYUud5p1yERtraite>

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
Secteur Retraites - Prévoyance sociale - U.C.R.

141 avenue du Maine – 75014 PARIS ☎ 01 40 52 84 32 - 📠 01 40 52 84 33

Union confédérale des retraités

► Non à la baisse des pensions : journée d'actions des retraités le jeudi 15 mars 2018

Les neuf organisations syndicales et associatives de retraités¹ se sont rencontrées en ce début d'année. Elles ont décidé de maintenir la pression afin de répondre à l'émoi suscité par l'application de la CSG. Le jeudi 15 mars 2018, elles diront : « Non à la hausse de la CSG, Non à la baisse des pensions ! ». Il s'agit d'aller démontrer aux élus qui ont voté la loi de financement de la Sécurité sociale que les retraités ne sont pas dupes. Ils contribuent, non pas à aider les jeunes qu'ils soutiennent déjà dans la mesure de leurs moyens, mais au contraire à financer les promesses d'allègements fiscaux (suppression de l'ISF, prélèvement forfaitaire unique, etc....) faites aux plus riches.

Par ailleurs, lors de la journée de mobilisation du 28 septembre 2017, la Ministre des Solidarités et de la Santé avait reçu les neuf organisations nationales en compagnie de M. Delevoye. Elle s'était engagée à constituer trois groupes de travail sur les thèmes concernant les retraités et personnes âgées. Quatre mois après ... bernique ! Pas de réponse, traduisant ainsi l'immense intérêt porté par ce gouvernement aux anciens.

Le 15 mars, on se mobilisera pour dire : « Ni privilégiés, ni assistés » ! Dans chaque ville, département, devant les ARS, les permanences des élus, les préfectures, les retraités tiendront conférences de presse, rassemblements et manifestations pour dire que, non décidément, la pilule CSG ne passe pas !

A noter sur votre agenda

► Journée « S'expatrier, mode d'emploi » à Paris le mercredi 21 mars 2018

La Journée « S'expatrier, mode d'emploi » est le seul salon qui réunit les acteurs institutionnels majeurs de l'expatriation et de la mobilité internationale. Pour réussir son expatriation, la préparation au départ est primordiale !

La Journée « S'expatrier, mode d'emploi » réunit les principaux spécialistes de la question en prévoyance, santé, emploi, fiscalité et retraite. Sur leurs stands et lors de conférences thématiques, les experts présents répondront à toutes les questions relatives aux droits des expatriés :

- La Caisse des Français de l'Étranger (CFE).
- La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).
- Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS).
- Humanis International.
- Les Notaires de France.
- Le Centre National des Retraités Français de l'Étranger (CNAREFE).
- Pôle emploi.
- La Direction Générale des Finances Publiques (Service des impôts des particuliers non-résidents et le pôle de fiscalité immobilière).

A signaler également, trois conférences sur la protection sociale et la retraite des expatriés :

- › Préparer sa retraite lorsque l'on travaille ou vit à l'étranger
- › Vivre sa retraite à l'étranger
- › La protection sociale des expatriés : partir couvert et serein

Accès libre et gratuit de 9 h à 18 h : Maison internationale - Cité Universitaire (17, boulevard Jourdan 75014 Paris). Accès RER B et Tramway T3 : Cité Universitaire

► Plus d'informations : <http://www.expatriermodedemploi.org/>

¹ UCR-FO, UCR-CGT, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, FSU, UNIRS-Solidaires et les associations de retraités FGR-FP, LSR, Ensemble & solidaires- UNRPA